

PROCÈS-VERBAL de la séance EXTRAORDINAIRE des membres du conseil de la Municipalité de Lanoraie tenue au 57, rue Laroche, lundi 27 mai 2024 à 19 h 5.

Sont présents : mesdames Lyne Clermont, Marie-Ève Mondor, Lucie Ouellet, conseillères, et monsieur François Boisjoly, conseiller, sous la présidence de monsieur André Villeneuve, maire.

Sont absents : monsieur Martin Lavallée, conseiller, et madame Josée Castonguay, conseillère.

Assiste également à la séance, monsieur Marc-André Maheu, directeur général et greffier-trésorier, à titre de secrétaire de la séance.

AVIS SPÉCIAL DE CONVOCATION ET CERTIFICAT

Le directeur général et greffier-trésorier fait lecture de l'avis de convocation et de son certificat attestant que l'avis a été transmis à tous les membres du conseil, incluant les conseillers absents, monsieur Martin Lavallée et madame Josée Castonguay.

2024-05-190

VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

Que la séance extraordinaire soit ouverte à 19 h 5.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-05-191

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉE PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

D'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Adoption du règlement 134-2024 concernant la division du territoire de la municipalité en 6 districts électoraux;
2. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 4-5-2024 modifiant le règlement 4-2001 – Frais de repas et kilométrage.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-05-192

ADOPTION DU RÈGLEMENT 134-2024 CONCERNANT LA DIVISION DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ EN 6 DISTRICTS ÉLECTORAUX

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal adopte le Règlement 134-2024 concernant la division du territoire de la municipalité en 6 districts électoraux, tel que déposé.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2024-05-193 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 4-5-2024
MODIFIANT LE RÈGLEMENT 4-2001 – FRAIS DE REPAS ET KILOMÉTRAGE**

La conseillère Lyne Clermont donne avis de motion indiquant qu'un membre du conseil pourra proposer à la prochaine séance ou à toute autre séance subséquente du conseil un projet de règlement modifiant le règlement 4-2001 concernant les frais de repas et kilométrage, et dépose le projet de règlement 4-5-2024, lequel sera adopté à une séance subséquente.

PÉRIODE DE QUESTIONS : AUCUNE QUESTION

2024-05-194

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

Que la séance soit levée à 19 h 8.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

André Villeneuve, maire

Marc-André Maheu, directeur général et greffier-trésorier

Je, André Villeneuve, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

André Villeneuve, maire